

There are no translations available.

## **Cap sur l'Europe, Israël et le Japon**

Plus de souci réglementaire ni technique pour les déclarants et les transporteurs qui expédient leurs marchandises au-delà des mers : Conex, expert de la dématérialisation et du pilotage des données douanières et sécuritaires, propose une plateforme qui gère la **déclaration sécuritaire préalable à l'importation de marchandises** dans 3 zones, l'Europe, Israël et le Japon.

SAFE via CONEX permet la transmission électronique des informations sécuritaires en totale conformité avec les exigences normatives et les contraintes techniques et réglementaires diverses imposées par les administrations de chaque pays. **C'est une réelle garantie offerte aux opérateurs économiques, pour accélérer, fluidifier et sécuriser la réception des marchandises à quai.**

SAFE via conex offre aux agents de transport, compagnies maritimes et aériennes une interface de travail intuitive et fiable, qui les libère une fois pour toute, des aspects techniques liés aux échanges électroniques des messages sécuritaires.

Conçue dès 2010 pour répondre à la mise en place de la réglementation ICS à l'entrée des ports de l'Union Européenne, la solution de Conex avait déjà été étendue l'an dernier à Israël. **En 2014, c'est le Japon qui est désormais traité sur la plateforme rebaptisée pour l'occasion SAFE via conex.**

## Un accord majeur

Cette nouvelle offre de Conex est le point d'aboutissement de négociations et tests de communication entre la PME française et les autorités douanières au Japon qui confient l'exploitation de leurs systèmes de traitement électronique de données import/export à la société NACCS (Nippon Automated Cargo and Port Consolidated System). L'accord signé a permis à Conex de développer l'interface de déclarations conformément aux normes japonaises, et de communiquer directement avec les systèmes informatiques de l'Administration japonaise.

*« Le fonctionnement rodé de notre plateforme pour les pays de l'Union Européenne, et le portefeuille clients de Conex où se côtoient des centaines de Grands Comptes et PME, a convaincu NACCS de nous ouvrir leur système informatique. Nous avons établi une passerelle pour faciliter les échanges de données sécuritaires des marchandises à l'entrée de leurs frontières maritimes. C'est pour nous une belle avancée dans la couverture mondiale de notre offre. Dans cette optique, nos équipes travaillent actuellement sur les aspects réglementaires et techniques de la déclaration sécuritaire ACAS avec les douanes américaines. », souligne Alban GRUSON, PDG de Conex.*

## AFR Japon, une obligation au 1er mars 2014

Au 1er mars 2014, la déclaration sécuritaire électronique AFR Japon sera obligatoire. La solution [SAFE via conex AFR](#) répond d'ores et déjà à cette obligation légale dans le respect de la norme internationale promue par l'Organisation Mondiale des Douanes « **WCO Data Model** ».